Prescription de renvoi pour les séances psychologiques de première ligne par les psychologues cliniciens et les orthopédagogues cliniciens¹

Coordonnées du patient	
Nom et prénom:	
Date de naissance:	
Numéro-NISS:	Organisme assureur:
Le patient a droit/n'a pas droit à l'intervention majorée	
Indications pour les séances psychologiques de première ligne	
Le patient présente un problème psychique modérément sévère pouvant être suffisamment traité par un nombre limité de séances de psychologie de première ligne ² :	
Indications potentielles pour les patients <18 ans	Indications potentielles pour les patients ≥18 ans
O principalement un problème d'anxiété	O principalement un problème d'anxiété
O principalement un problème dépressif	O principalement un problème dépressif
O principalement un problème externalisé (tel que des problèmes de comportement ou	O principalement un problème de consommation d'alcool
des problèmes d'opposition)	O principalement un problème de consom-
O principalement un problème social (tel que l'isolement ou les conflits interpersonnels)	mation de somnifères et de calmants

Date³ .. / .. /

. . .

Nom, numéro-INAMI et signature du médecin

Type de médecins²:

O Médecin généraliste en charge du DMG

O Autre type de médecins autorisés à prescrire⁴: ...

¹ Plus d'information sur le remboursement des sessions psychologiques de première ligne sur www.inami.be. Par année civile, le nombre de séances de psychologie de première ligne remboursable par les mutualités est limité, tant au total que par patient. La liste des psychologues/orthopédagogues cliniciens qui sont disponibles pour réaliser ce type de séances se trouve sur www.psy107.be / www.psy0-18.be. Une carte avec les détails de tous les thérapeutes est disponible à http://bit.ly/trouverunPPL

² Déterminer quelle est la problématique principale. Seule une option peut être cochée.

³ La première séance doit avoir lieu endéans le mois de la prescription. Le patient doit donc solliciter, en temps voulu, un rendez-vous avec un psychologue/orthopédagogue clinicien.

⁴ Compléter le type de médecin. <18 ans: médecin généraliste, pédiatre, pédopsychiatre, médecin service PSE/CPMS, médecin ONE; ≥18 ans: médecin généraliste, psychiatre, gériatre (65+), médecin du travail (durant la crise du Corona),